

Das Prinzip eines Deckungsgrads für die Verpflichtungen gegenüber den aktiven Versicherten (vgl. Grafik) findet sich auch in den gesetzlichen Vorgaben zur Finanzierung öffentlich rechtlicher Vorsorgeeinrichtungen (Art. 72a, Abs 1 lit. b). Bei dieser Betrachtung werden die Rentenverpflichtungen unverändert übernommen.

Der risikotragende Deckungsgrad weist auf das Risiko hin, dem die Versicherten potenziell ausgesetzt sind (und das sich im Fall einer Teilliquidation schnell

materialisieren könnte). Aus der Kennzahl selbst lässt sich hingegen nicht ableiten, wer die Risiken letztlich tragen und wann dies geschehen wird.

Kennzahlen in Kommunikation einbetten

Der offizielle Deckungsgrad einer Vorsorgeeinrichtung ist ein schwacher Indikator für die finanzielle Sicherheit, die sie bietet. Nicht zuletzt deswegen schreibt die Fachrichtlinie 5 der Schweizerischen Kam-

mer der Pensionskassen-Experten den Experten weitere Prüfpunkte bei der Beurteilung der Sicherheit vor.

Es gibt aber auch keinen alternativen Deckungsgrad, mit dem das komplexe Bild der Risiken und deren Entwicklung im Zeitablauf in einer einzigen Kennzahl wiedergeben werden könnte. Insofern ist es für eine transparente Kommunikation unabdingbar, dass die verschiedenen Blickwinkel auch mit verschiedenen Deckungsgraden hinterlegt und erklärt werden. ■

Les degrés de couverture et ce qu'ils nous disent

Plus de transparence ou confusion totale?

Demandez à quelqu'un quel paramètre informe sur la situation financière d'une caisse de pensions, il vous répondra très probablement que c'est le degré de couverture légal. Mais un assuré qui lit attentivement le rapport annuel constatera dans bien des cas que sa caisse relativise cette valeur ou argumente avec d'autres degrés de couverture.

Le degré de couverture représente toujours le rapport entre le patrimoine (fortune de prévoyance) disponible et les engagements (capital de prévoyance) d'une caisse de pensions.

Les différences entre les divers degrés de couverture se résument à deux éléments essentiels.

Tout d'abord, il faut évaluer les actifs et les passifs d'une caisse de pensions au jour référence pour calculer un degré de couverture. Les principes et les hypothèses qui sous-tendent l'évaluation de la fortune de prévoyance et du capital de prévoyance peuvent différer et ainsi donner des degrés de couverture variables. Et puis, il s'agit de déterminer quels engagements seront incorporés dans la constitution des quotients et lesquels seront écartés.

Une chose à ne pas oublier, c'est que la situation financière effective de la caisse

reste toujours la même, indépendamment des degrés de couverture indiqués, il n'y a que la présentation qui change.

Ci-après seront décrits les degrés de couverture les plus importants, ce qui les différencie et ce qu'ils nous disent. Le tableau résume les principales différences avec un exemple à l'appui qui se base sur les chiffres (texte allemand).

Le degré de couverture légal laisse beaucoup de marge

Le degré de couverture le plus important pour les caisses de pensions est celui qui est déterminé selon la définition à l'art. 44 al. 1 OPP 2. C'est sur lui que l'on se fonde pour décider si des mesures d'assainissement devront être prises ou non. Dans sa définition, la fortune de prévoyance se compose de l'intégralité des actifs comptabilisés à la valeur de marché au jour référence, moins les engage-

En bref

- > La définition légale du degré de couverture laisse beaucoup de marge
- > Le «bon» degré de couverture est une question d'optique

ments, les passifs de régularisation et les réserves de cotisations d'employeur.

Si cette définition peut encore paraître relativement claire, le calcul du capital de prévoyance «actuariellement nécessaire» dépend de différentes hypothèses. Pour le calcul de la valeur actuelle de tous les futurs versements de rentes, le conseil de fondation doit définir une base technique et un taux technique. Une base avec une espérance de vie plus élevée aura pour conséquence un capital de prévoyance plus élevé, tandis qu'un taux technique plus élevé va donner un capital de prévoyance plus bas. Une certaine marge existe en outre au niveau des provisions. Dans la pratique, il s'avère que les marges disponibles pour définir le montant des paramètres ou le temps nécessaire à leur adaptation (en particulier du taux technique), sont utilisées très généreusement.

Sans autres précisions ni connaissances techniques appropriées, le degré de couverture (souvent qualifié de technique) indiqué dans les comptes annuels n'est donc que d'une utilité très relative pour les interprétations ou les comparaisons objectives avec d'autres caisses de pensions. C'est aussi la raison pour laquelle la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a converti tous les degrés de couverture en travaillant avec des bases uniformes dans son «rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance 2012.» Sauf que le taux technique moyen de 3.3% qui a été utilisé à cet effet est tout aussi arbitraire.

Les fluctuations du niveau des taux d'intérêt influent uniquement sur le côté actif du degré de couverture, tandis que le côté passif ne réagit pas automatiquement aux changements de niveau des taux si l'on choisit un intérêt technique fixe.

Bases d'évaluation objectivées

Un degré de couverture économique¹ part d'une autre approche: il se propose d'évaluer les deux côtés du bilan selon une même méthode. On applique aux engagements, en particulier aux rentes en cours,

¹ Le degré de couverture selon le TSIP (test de solvabilité pour institutions de prévoyance développé par la CSAC) entre également dans cette catégorie selon la définition utilisée ici, étant précisé que la CSAC adopte toujours une perspective de liquidation à court terme. Un degré de couverture calculé selon les normes comptables internationales (IFRS ou US-GAAP) va dans le même sens, même si ses caractéristiques sont légèrement différentes.

un taux d'escompte sans risque. En plus, on intègre aussi dans les calculs l'augmentation future présumée de la longévité (recours aux tables générationnelles).

Reste à voir dans quelle mesure les prestations futures en faveur des assurés actifs doivent également être intégrées dans les calculs. Le spectre des possibilités est étendu: il va de la simple prise en compte des prestations de sortie jusqu'à une projection sur 40 ans avec des objectifs prédéfinis (par exemple rémunération et taux de conversion fixes pour un système à primauté des cotisations). Le degré de couverture économique répond à la question de savoir si les prestations promises et prévues sont couvertes par du capital au moment de l'évaluation – et ce sans anticiper a priori la responsabilité solidaire des parties prenantes de risque.

La perspective des parties prenantes de risque

Dans le cadre de la législation actuelle, les mesures d'assainissement vont unilatéralement à la charge des assurés actifs et de l'employeur. Le degré de couverture sous risque² offre la possibilité de tenir compte de la structure de la caisse de pensions. Cette méthode consiste à évaluer les engagements de rentes fixes selon les principes économiques mentionnés et de les soustraire de la fortune de prévoyance existante. Ensuite, le degré de couverture sous risque met en rapport la fortune de prévoyance disponible pour couvrir les droits des assurés actifs et les prestations de libre passage (PLP).

² voir aussi www.degre-de-couverture.ch

Le principe d'un degré de couverture pour les engagements envers les assurés actifs (cf. graphique page XY dans le texte allemand) est également établi dans les directives légales pour le financement des institutions de prévoyance de droit public (art. 72a, al. 1 let. b). Dans ce cas on reprend les engagements de rente à leur valeur technique.

Le degré de couverture sous risque met en exergue le risque auquel les assurés sont potentiellement exposés (et qui peut très vite se matérialiser en cas de liquidation partielle). Cependant, il est impossible de déduire de cet indicateur qui va finalement assumer les risques et quand.

Intégrer les indicateurs dans la communication

Le degré de couverture officiel d'une institution ne donne qu'une vague indication de la sécurité financière offerte par celle-ci. C'est une des raisons pour lesquelles la directive technique 5 de la Chambre suisse des actuaires-conseils prescrit aux experts d'autres points à vérifier pour juger de la sécurité.

Mais les degrés de couverture alternatifs ne parviennent pas non plus à représenter en un seul chiffre les risques et leur évolution dans toute leur complexité. Il est donc nécessaire, pour une communication transparente, d'exposer les différentes perspectives avec leurs degrés de couverture correspondants et de bien expliquer de quoi il s'agit. ■

**Marco Jost
Urs Burch**

Principaux critères distinctifs des différents degrés de couverture et exemple d'une caisse avec 40% de rentiers et un taux technique de 3%

| | Perspective | Taux d'escompte pour l'évaluation | Tables périodiques ou générationnelles (TG) | Prise en compte des créances de prestations futures des assurés actifs | Valeur dans un exemple concret |
|--|----------------|-----------------------------------|---|--|--------------------------------|
| Degré de couverture technique (selon art. 44 OPP 2) | Globale | Taux technique | Les deux possibles | Partielle, via les provisions | 110% |
| Degré de couverture des actifs (selon art. 72a al. 1 let. b LPP) | Assurés actifs | Taux technique | Les deux possibles | Partielle, via les provisions | 117% |
| Degré de couverture économique | Globale | Taux du marché (sans risque) | TG | Selon les objectifs de prestation pris en compte | 90% |
| Degré de couverture sous risque | Assurés actifs | Taux du marché (sans risque) | TG | Non | 98% |
| Degré de couverture selon IFRS ou US-GAAP | Globale | Intérêts emprunts industriels | Généralement TG (nouveau) | Oui | 95% |